



Communiqué de presse

Fos-sur-Mer, le 31 mars 2023

Document d'information communal sur les risques majeurs

Un livret rappelant les consignes de sécurité envoyé aux Fosséens

Au début du mois d'avril, les Fosséens vont recevoir, dans leur boîte aux lettres, en même temps que le magazine municipal, le tout nouveau Dicrim, Document d'information communal sur les risques majeurs.

Ce livret d'une cinquantaine de pages, à la présentation claire et didactique, permet d'en savoir plus sur les différents événements susceptibles de toucher notre commune. Le Dicrim décrit en effet l'ensemble des crises potentielles, industrielles, climatiques, sanitaires, attaques terroristes... Très complet, il rappelle les bons réflexes à adopter pour faire face à chaque situation.

Il est conseillé aux Fosséens de le conserver précieusement, voire même d'afficher les consignes de bonne conduite. L'objectif est de permettre à la population de prendre conscience des dangers afin de mieux les anticiper et d'être prête en cas de besoin.

La distribution du Document d'information communal sur les risques majeurs va s'accompagner d'une campagne d'affichage en ville afin de sensibiliser le plus grand nombre sur les risques majeurs et les gestes à connaître.

Depuis 2006, la Ville de Fos-sur-Mer dispose d'un système d'automate d'appel qui permet, en temps réel, de prévenir la population en cas d'alerte, de crise ou simplement de transmettre une information urgente. En cas d'événement majeur, les Fosséens recevront ainsi un message vocal ou un SMS sur le numéro de téléphone de leur choix, avec un rappel des bons réflexes à adopter en fonction de la situation. Pour s'inscrire, un formulaire est en ligne sur le site Internet de la Ville, en cliquant sur Services en ligne puis Sécurité-risques majeurs et Fos face aux risques majeurs puis Alerte. Dans le Document d'information communal sur les risques majeurs envoyé à domicile, une fiche d'inscription est à remplir avant d'être renvoyée par courrier ou déposée à l'Hôtel de ville.

Selon René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer : "Cette culture de l'industrie, Fos-sur-Mer a su l'acquérir et la développer pour être opérationnelle en toutes circonstances. Nous travaillons avec tous nos partenaires à la mise en œuvre de la transition énergétique sur la zone industrialo-portuaire de Fos, mais quelles que soient les innovations que nous accueillerons, la composante risque sera toujours présente. Soyons acteurs de notre territoire et informés de l'activité industrielle dans toutes ses composantes."